

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Procuration : Madame Florence ANDRE à Monsieur Jean-Philippe MARTINOD

Convocation en date du 20/09/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération non prévue

- achat d'une remorque

Accord à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu du conseil municipal du 23 août 2024, lequel est adopté à l'unanimité.

1. ETAT DES DEPENSES ENGAGEES PAR LE MAIRE

- Changement électrodes adultes défibrillateur mairie : 59 €

- Contrat maintenance défibrillateur Lange : 99 €

- Vêtement de travail Gérald GALAND : 107.95 €

2. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES PATINS - CHOIX DU PRESTATAIRE ET SOUS TRAITANCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération n°05/2024 du 10 Février 2024 concernant les travaux de voirie des chemins des Liesses et des Patins et la demande de subvention auprès du Département.

Il informe que la subvention du Département au titre du FODAC 2024 a été attribué à hauteur de 70% pour un montant de 5618.03 € pour les travaux indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour les travaux de la rue des Patins et propose de valider ce devis et la demande de sous-traitance jointe à celui-ci.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis de l'entreprise BATRAMA pour un montant de 2 621.25 € HT pour les travaux de réfection de la rue des Patins, valide la déclaration de sous-traitance (DC4) entre l'entreprise BATRAMA et l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 1 655.68 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance (DC4) et tous documents relatifs à cette affaire.

3. TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DES LIESSSES - CHOIX DU PRESTATAIRE ET SOUS TRAITANCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération n°05/2024 du 10 Février 2024 concernant les travaux de voirie des chemins des Liesses et des Patins et la demande de subvention auprès du Département.

Il informe que la subvention du Département au titre du FODAC 2024 a été attribué à hauteur de 70% pour un montant de 5618.03 € pour les travaux indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour les travaux du chemin des Liesses et propose de valider ce devis et la demande de sous-traitance jointe à celui-ci.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis de l'entreprise BATRAMA pour un montant de 5 404.50 €HT pour les travaux de réfection du chemin des Liesses, valide la déclaration de sous-traitance (DC4) entre l'entreprise BATRAMA et l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 2 822.50 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance (DC4) et tous documents relatifs à cette affaire.

4. ACHAT D'UNE REMORQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération n°41/2024 du 23 août 2024 concernant le don d'une remorque par une personne privée.

Après utilisation, il s'avère que cette remorque est trop petite et ne convient pas à l'utilité de la commune.

Il propose d'acheter une remorque correspondant aux besoins de la commune et présente un devis du centre Roady à Peipin pour un montant de 790.00 €TTC soit 658.33 €HT.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition d'acheter une remorque, valide le devis de du centre Roady à Peipin pour un montant de 658.33 €HT – 790.00 €TTC pour l'achat de la remorque et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- eau assainissement
- travaux des liesses et des Patins
- Éparage bord des routes communales
- bail locatif école
- Famille supplémentaire sur la commune avec deux enfants.

La séance est levée à 20h30.

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 27 septembre 2024

Jean-Philippe MARTINOD

